

> **Edito** 1

> **Les Interviews** 2-3

- M. Luc CORRADI, Vice-président de la CCPOM en charge de la mise en place des nouvelles compétences
- Mme Doris BELLONI, Vice-présidente de la CCPOM en charge de la petite enfance
- M. Pierre GUILLAUD, Délégué territorial - Fédération Léo Lagrange

> **Le multi accueil**
« La forêt enchantée »
à Amnéville..... 4-5



> **La halte-garderie**
« Les petits amis »
à Rombas 6

> **3 nouveaux multi accueils...**
à venir 7

- ...à Marange-Silvange
- ...à Clouange
- ...à Sainte-Marie-Aux-Chênes

> **Le Relais Parents/Assistant(e)s
Maternel(e)s ou RPAM** 8

Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32 - Fax. 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2012
Tirage 24 500 exemplaires - A2DV numérique
Imprimé sur papier écologique Norme PEFC



VIVE LA PETITE ENFANCE !

Avec une volonté affirmée de répondre à un besoin identifié en matière de mode de garde de la petite enfance sur son territoire, la Communauté de Communes a œuvré depuis 2009 pour mettre en place une nouvelle offre de services destinée aux familles de notre communauté. De nombreuses étapes ont été franchies avec la prise de la compétence Petite Enfance et se sont révélées nécessaires à la réalisation de 4 structures multi accueil afin d'équilibrer le service rendu à la population à l'échelle du territoire de notre communauté.

Aujourd'hui, «La forêt enchantée», située à Amnéville, est le premier des quatre multi accueils en projet à avoir ouvert ses portes le 6 février dernier aux enfants âgés de 0 à 4 ans. Bâtiment HQE (Haute Qualité Environnementale), cette structure offre une capacité d'accueil de 60 places.

La Communauté de Communes a fait le choix de confier la gestion de cet équipement à une équipe de professionnels ayant les compétences et la technicité requises et indispensables à l'exercice de ces professions d'accueil de la petite enfance, en l'occurrence la fédération Léo Lagrange pour le multi accueil d'Amnéville par le biais d'une délégation de service public.

Le tempo étant ainsi donné, les élus de la Communauté de Communes souhaitent désormais poursuivre l'élan par la construction des 3 autres multi accueils afin de doter le territoire, à court terme, de ce service et ainsi répondre à la demande des familles.



Crédit photo : ville de Rombas

Lionel FOURNIER
Maire de Rombas
Président de la CCPOM



Multi accueil «La forêt enchantée»

LUC CORRADI, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES COMPETENCES

POURQUOI AVOIR FAIT LE CHOIX D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ?

LUC CORRADI : Le choix du Conseil Communautaire s'est porté sur ce mode de gestion, car il souhaitait confier à une entreprise spécialisée la gestion des équipements petite enfance de la Communauté de Communes.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, les élus ont désiré confier le fonctionnement de ces structures à des professionnels ayant les compétences et la technicité requises et nécessaires à l'exercice de ces professions d'accueil de la petite enfance.

Ainsi, lors de sa réunion du 13 octobre 2011, le Conseil Communautaire a retenu la candidature de la Fédération Léo Lagrange pour assurer la gestion de la halte-garderie « Les petits amis » à Rombas et du multi accueil « La forêt enchantée » à Amnéville.

Cet organisme, est un réseau d'associations d'éducation populaire et employeur de l'économie sociale qui s'appuie sur les compétences de nombreux bénévoles et salariés.

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange est partenaire des collectivités locales dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles et d'insertion.

Le Conseil Communautaire a donc fait le choix d'une structure purement associative plutôt qu'une société privée.

Enfin, il convient également d'attirer l'attention sur le fait que, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, l'autorité délégante demeure l'autorité organisatrice du service et en contrôle la bonne exécution.

DORIS BELLONI, VICE PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement de la petite enfance, la CCPOM a décidé de se doter de 4 nouvelles structures multi accueil.

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS LE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DES STRUCTURES (EXISTANTES ET FUTURES) ?

DORIS BELLONI : Je tiens tout d'abord à rappeler les modes de fonctionnement des différentes structures d'accueil de la petite enfance. Il existe différents modes de garde : des multi accueils, des crèches, des haltes-garderies et des assistants maternels.

« La forêt enchantée » qui vient d'ouvrir ses portes à Amnéville est un multi accueil. Ce type d'établissement effectue un accueil collectif régulier et un accueil collectif occasionnel.

Il regroupe une crèche et une halte-garderie, permettant simultanément l'accueil d'enfants à temps partiel ou à temps complet.

Une crèche est plutôt un établissement d'accueil collectif régulier proposant un accueil régulier pour les enfants de moins de 3 ans.

Ce multi accueil comprend également en son sein le RPAM ou Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s. Les RPAM sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

L'équipement « Les petits amis » qui est implanté à Rombas depuis de

nombreuses années est une halte-garderie. Ce type d'établissement effectue un accueil collectif occasionnel ou temporaire pour des enfants de moins de 6 ans.

Le fait d'avoir plusieurs structures de ce type sur le territoire communautaire va permettre une connexion et une complémentarité de ces différents équipements; et faciliter les échanges et la communication [gestion du personnel, questionnements sur des cas particuliers, etc.]. Mais le fonctionnement de chaque structure restera tout de même indépendant l'un de l'autre.

Enfin, en cohérence avec le schéma de développement de la petite enfance adopté par le Bureau de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle, la création de trois autres structures sur les communes de Clouange, Marange-Silvange et Sainte-Marie-aux-Chênes permettra un maillage cohérent du territoire.

A terme il n'y aura plus de disparité entre les communes. Un habitant de Sainte-Marie-aux-Chênes travaillant à Metz ou Joeuf n'aura ainsi plus besoin de se déplacer jusqu'à Rombas ou Amnéville pour déposer son enfant au multi accueil avant de se rendre au travail.



Pierre GUILLAUD

PIERRE GUILLAUD, DÉLÉGUÉ TERRITORIAL À L'ANIMATION FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE

Comme cité précédemment, la Fédération Léo Lagrange a été choisie pour gérer par le biais d'une délégation de service public le multi accueil « La forêt enchantée » à Amnéville et la halte garderie « Les petits amis » à Rombas.

CCPOM : QU'EST QUE LA FEDERATION LEO LAGRANGE ?

PIERRE GUILLAUD : Léo Lagrange est une fédération d'éducation populaire, reconnue d'utilité publique, sous la forme juridique associative. Avec, au niveau national, plus de 400 missions de gestion d'équipements éducatifs à son actif, la Fédération Léo Lagrange agit au quotidien pour accompagner et mettre en œuvre les politiques éducatives des collectivités.

Forte de plus de 3500 salariés sur l'ensemble du territoire national, elle s'inscrit parmi les principaux acteurs de l'économie sociale.

En matière de petite enfance c'est plus de 1000 places de crèches qui sont confiées à notre fédération, ce qui fait d'elle un des tous premiers opérateurs nationaux.

Confier la gestion d'un équipement petite enfance à Léo Lagrange c'est faire le choix, non seulement d'un prestataire dont la qualité de la gestion financière et administrative est reconnue, mais aussi et avant tout choisir de défendre des valeurs communes, comme :

- l'accès de tous et sans discrimination au service public,
- accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie et de son indépendance,
- favoriser sa socialisation au sein d'un accueil collectif par la découverte de l'autre,
- mettre l'enfant au cœur des préoccupations de nos professionnels, véritable relais de notre projet éducatif,
- être un véritable lieu de vie et d'expérimentation des jeunes enfants,
- associer la collectivité et les parents au projet de la structure,

- accueillir l'enfant et ses parents et leur permettre de trouver leur place au sein de la structure,
- favoriser l'apprentissage des règles collectives et sociales,
- mettre en place une véritable démarche de développement durable :
 - par l'utilisation, à chaque fois que cela est possible, de produits d'entretien bio,
 - en adoptant une attitude quotidienne éco-responsable,
 - en proposant le plus possible aux enfants des repas à base de produits bio et issus de la production locale,
- favoriser l'emploi local,
- mettre en place une formation permanente de notre personnel.

CCPOM : QUEL SERA VOTRE ROLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPOM ?

PIERRE GUILLAUD : Dans le cadre d'une délégation de service publique, le conseil de communauté de la CCPOM a décidé de nous confier la gestion de 2 structures petite enfance sur le territoire communautaire.

- La halte garderie à Rombas (30 places)
- Le multi accueil à Amnéville (60 places)

Notre rôle est de gérer, en lieu et place, de la CCPOM, sous son contrôle, ces 2 équipements dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires, mais aussi dans le respect des valeurs précitées.

Nos équipes de professionnels sont à la disposition des parents pour expliquer et échanger sur nos pratiques quotidiennes en matière d'accueil des jeunes enfants et développer des actions de partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et notamment ceux de l'enfance.

CCPOM : POUR QUELLES RAISONS AVEZ-VOUS POSTULE ?

PIERRE GUILLAUD : Avant de postuler et de proposer une réponse à une collectivité locale, nous procédons à une étude de territoire, afin de mieux appréhender la sociologie locale.

Une fois cette étude faite et les besoins en matière d'accueil de jeunes enfants clairement identifiés, nous faisons des recherches sur les intentions éducatives de la collectivité à laquelle nous souhaitons répondre.

Tous les éléments recueillis sur la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle nous ont encouragés à être candidat à cette consultation.

En effet tant du point de vue des besoins en matière d'accueil collectif des enfants que de celui de la volonté des élus de la collectivité de développer, en la matière, une offre qualitative et quantitative exemplaire, tous les éléments d'élaboration d'un projet ambitieux étaient réunis pour que nous puissions, au côté de la CCPOM, développer un partenariat de qualité.



Multi accueil «La forêt enchantée»
salle des moyens



INAUGURATION de «La forêt enchantée» le vendredi 10 février 2012, après la cérémonie du ruban, les personnalités invitées ont procédé à la visite des lieux.

UN MULTI ACCUEIL A AMNÉVILLE

Le centre multi accueil « La forêt enchantée » a ouvert ses portes aux enfants âgés de 0 à 4 ans le 6 février 2012. Les travaux de ce bâtiment HQE [Haute Qualité Environnementale], situé à l'arrière de la médiathèque, avaient débuté au printemps 2010 sous l'impulsion de la commune d'Amnéville.

SON FONCTIONNEMENT

Il offre un service d'accueil régulier et occasionnel pour les 0/4 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'établissement sera fermé 3 semaines durant les vacances scolaires d'été et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.

La structure comprend un maximum de 60 places, ce qui porte le nombre d'enfants pouvant être accueillis à 150 [en fonction des plages horaires de chaque famille].

L'aménagement intérieur comprend un lieu de vie, des chambres, une cuisine professionnelle, une salle de motricité, un lieu pour les repas, des sanitaires pour enfants et adultes, un bureau, une lingerie, des lieux de rangement et vestiaires, des locaux techniques, etc...

LES TRAVAUX

Le maître d'ouvrage est la CCPOM.

L'équipe de maîtrise d'œuvre : Michel KLEIN Architecte - OMNITECH Ingénierie - SOGECLI Ingénierie

SUBVENTIONS : Conseil Général de la Moselle [PACTE 57] - Conseil Régional - FEDER - CAF

EMPLOIS CRÉÉS : 22



Salle des petits



Salle des petits



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il suffit de remplir un formulaire à retirer à la crèche ou de le télécharger sur le site internet de la CCPOM www.ccpom.fr.

Si cette démarche s'effectue avant la naissance de l'enfant il sera nécessaire de téléphoner au multi accueil en sortant de la maternité pour maintenir la demande. Dans les autres situations une liste d'attente sera établie et les familles seront recontactées.

L'admission à la crèche peut se réaliser en mode régulier ou occasionnel afin de répondre au mieux aux demandes des parents en termes d'accueil petite enfance.

UNE ÉQUIPE...

Une équipe d'encadrement au service des parents est composée d'une directrice, d'une directrice adjointe, de 2 éducatrices « jeunes enfants » et de 3 auxiliaires de puériculture.

Cette équipe s'accompagne de 15 autres personnes [CAP Petite Enfance, cuisinière, agent d'entretien, secrétaire...].

LES TARIFS...

Les tarifs, compris entre 0,36 € et 2,77 € /heure d'accueil, sont calculés en fonction des ressources et de la composition familiale.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au multi accueil.



Accueil



Salle à langer



Salle de motricité



Salle des grands



Crédit photo : Halte garderie

UNE HALTE-GARDERIE A ROMBAS

UNE ÉQUIPE...

L'équipe d'encadrement est composée d'une directrice, d'une directrice adjointe, de 4 auxiliaires de puériculture, d'une animatrice sportive et de 10 autres personnes regroupant des personnes diplômées d'un CAP Petite Enfance, d'une cuisinière, d'un agent d'entretien, d'une secrétaire.

LES TARIFS...

Les tarifs, compris entre 0,36 € et 2,77 €/heure d'accueil, sont calculés en fonction des ressources et de la composition familiale.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au multi accueil.

La halte-garderie « *Les petits amis* » propose un accueil régulier à temps partiel ou occasionnel, à des enfants âgés de 3 mois à moins de 6 ans.

La capacité d'accueil est de 30 enfants le matin, 20 l'après-midi dont 10 en accueil régulier à temps partiel. La halte-garderie est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 7h45 à 18h, sauf le vendredi avec une fermeture à 17h. Il y a deux périodes de fermeture annuelle, en juillet/août et aux vacances de Noël. Les jours de fermeture seront précisés aux parents, par affichage à l'entrée de l'établissement.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue auprès de la directrice ou de son adjointe en fonction des places disponibles. Les parents sont avisés de la possibilité ou non de l'admission de leur enfant. La présentation d'un dossier complet est préalable avant toute admission.

Les familles sont invitées à prendre contact avec la directrice vers la mi-avril pour une réunion de préinscription. Les préinscriptions ont lieu de mi-avril à fin mai.

Durant cette rencontre, la responsable présentera le fonctionnement de la garderie et prendra connaissance des souhaits de chaque famille. Puis une commission d'admission étudiera les demandes et attribuera une place (ou non) à la famille, en fonction des possibilités de la structure.

La gestion de ces deux établissements a été confiée à la Fédération Léo Lagrange GRAND EST dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

CONTACTS :

Fédération Léo Lagrange GRAND EST

Pierre GUILLAUD - Délégué territorial à l'animation
94, rue Pierre Evrat · BP 3107 · 88103 ST DIE DES VOSGES CEDEX
Tél. 03 29 56 18 78

Multi accueil «La forêt enchantée» à Amnéville

Tél. 03 87 71 42 29

Delphine ERBRECH - Directrice de la Halte Garderie «Les petits amis» à Rombas

Tél. 03 87 58 29 43

Gwénaëlle WARKEN - Agent de développement «Petite Enfance»

Référent CCPOM · Tél. 03 87 58 32 32





Futur multi accueil de la vallée de l'Orne à Clouange



LES AUTRES STRUCTURES

Dans le cadre du schéma de développement « PETITE ENFANCE », la CCPOM a investi environ 7 millions d'euros HT. En plus de l'ouverture du multi accueil « La forêt enchantée » à Amnéville, 3 autres centres multi accueil HQE/BBC vont être réalisés sur les communes de Marange-Silvange, Clouange, Sainte-Marie-aux-Chênes.

Ces nouvelles structures, de 30 places chacune (extensibles à 45), mises à la disposition de la population du territoire de la CCPOM, permettront d'accueillir des enfants de moins de 3 ans. L'enjeu de ces nouveaux équipements est de favoriser le maintien et le développement de la population au niveau local.

SUBVENTIONS : Sollicitations du Conseil Général de la Moselle, du Conseil Régional de Lorraine, des Fonds Européens et de la CAF.

à Marange-Silvange...

La structure implantée à Silvange se situera à proximité de logements collectifs et individuels destinés à accueillir principalement des jeunes ménages et leurs enfants en bas âge. De plus, la commune de Marange-Silvange accueille un nombre important d'entreprises sur son territoire, ainsi, 120 entreprises sont installées sur la commune dont 1/4 sur la ZAC de Jailly, située à moins de 3 km du centre multi accueil. Il convient enfin de préciser que la plupart des habitants des côtes de Moselle, travaillant dans les environs de Metz, sont amenés à traverser la commune de Marange-Silvange pour rejoindre l'autoroute. L'ouverture de cette structure nécessitera la création d'une quinzaine d'emplois.

Situation : Silvange

Maître d'ouvrage : CCPOM

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

ASCISTE Ingénierie

Equipe de maîtrise d'œuvre : In Situ Architectes, Barthes Bois, New Energie Concept, Serial Acoustique, Creacept

Début des travaux : Janvier 2012

Achèvement des travaux et ouverture du centre : 1^{er} semestre 2013

à Clouange...

La structure sera située sur le parc d'activités communautaire Belle Fontaine en pleine expansion. Son ouverture nécessitera la création d'une quinzaine d'emplois.

Situation : PAC Belle Fontaine

Maître d'ouvrage : CCPOM

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

ASCISTE Ingénierie

Equipe de maîtrise d'œuvre : Cochet Architecte, ITB, MBA Structure Béton et Conceptelec, DM Ingenierie

Début des travaux : décembre 2011

Achèvement des travaux et ouverture du centre : 1^{er} semestre 2013



Première pierre

27.02.2012

à Sainte-Marie-aux-Chênes...

Cette structure pourra constituer un argument notable quant au choix des entreprises à s'implanter sur le parc d'activités communautaire Champelle. L'ouverture de cette structure nécessitera la création d'une quinzaine d'emplois.

Situation : Sainte-Marie-aux-Chênes

Maître d'ouvrage : CCPOM

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

ASCISTE Ingénierie

Equipe de maîtrise d'œuvre :

KL Architectes, Omnitech, Louvet

Etat d'avancement :

Avant Projet Sommaire (rendu le 15/12/10)

Début des travaux : 2^e semestre 2012

Achèvement des travaux et ouverture du centre : 2^e semestre 2013





LE RELAIS PARENTS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

LE RPAM ou Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s est ouvert aux parents, futurs parents, assistants maternels, et toute personne intéressée par le domaine de la petite enfance et de l'accueil familial.

SES MISSIONS :

Permettre le rapprochement entre l'offre et la demande d'accueil sur le territoire :

- En adressant aux parents ou futurs parents demandeurs une liste des modes d'accueils collectifs et/ou des assistants maternels ayant indiqué avoir des places disponibles pour l'accueil d'enfants.
- En mettant à la disposition des assistants maternels une liste des parents à la recherche d'un assistant maternel pour leur(s) enfant(s).

Etre un lieu d'informations, d'orientation et d'accès au droit

pour les assistants maternels, ou toute personne intéressée par cette profession, mais aussi pour les parents employeurs ou futurs employeurs d'un assistant maternel. L'information donnée, s'appuyant sur la législation en vigueur, portera notamment sur la rémunération, le contrat de travail, les congés payés, la déclaration PAJEMPLOI, les droits et obligations de chacun... Elle pourra être donnée de façon individuelle lors des permanences téléphoniques, sur rendez-vous et sous forme collective par l'organisation de réunions d'informations ayant pour thème des sujets variés comme la rémunération, la retraite, la formation continue, l'alimentation du jeune enfant...

Etre aussi un lieu d'accompagnement et de médiation

à destination des employeurs et assistants maternels rencontrant des difficultés dans leurs relations.

Etre un lieu d'écoute, d'échanges et de rencontres

entre assistants maternels, enfants et parents employeurs par l'organisation de groupes de paroles, de soirées, de manifestations festives : Noël, Carnaval...

Etre un lieu d'animation

en proposant des temps collectifs réguliers à destination des assistants maternels et des enfants accueillis. Le planning, établi trimestriellement est disponible au RPAM (Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s) ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes (www.ccpom.fr). Une autorisation parentale est nécessaire pour assister aux activités.

Ces temps collectifs permettent aux enfants de se retrouver en groupe et ainsi de favoriser la socialisation autour de thèmes variés comme le bricolage, l'éveil musical, les contes, la relaxation, le baby-gym... Ils offrent aux assistants maternels la possibilité de se rencontrer dans des lieux spécifiques et adaptés et ainsi de rompre l'isolement lié à la spécificité de leur profession.



Anne Walter et Julie Schuller

Horaires d'ouverture :

lundi 8h30-12h
13h-16h 30
mardi au vendredi
13h-16h 30

Horaires des temps d'accueil sur RDV :

mercredi et vendredi
9h-12h

Coordonnées :

Anne Walter
Julie Schuller

Rue Pasteur au sein du multi
accueil «La forêt enchantée»
à Amnéville
Tél. 03 87 71 40 97
03 87 71 41 17
rpam@ccpom.fr

Liens utiles :

www.ccpom.fr
www.mon-enfant.fr
www.cg57.fr
www.pajemploi.fr
www.caf.fr

Quelques chiffres au 1^{er} janvier 2012 :

Salaires horaires minimum : 2,59 € brut soit 1,97 € net [source : www.pajemploi.fr, 4/01/12]

Coefficient de conversion pour passer du net au brut : 0,7579 [au 1/01/12] : soit, salaire net/ 0,7579 = salaire brut

Les indemnités d'entretien :

2.65€ pour chaque journée de moins de 9 h

2.92€ pour chaque journée de 9 h auquel s'ajoute 0.32€ pour chaque heure travaillée au-delà de 9 heures.